



CCAS
Le Patio



CCAS de Seyssins

EAJE Multiaccueil

Projet d'établissement

Coordonnées de l'établissement :

La structure Multiaccueil est située au CCAS le "Patio", 40 rue de la Liberté à Seyssins (38180).

Tél : 04 76 96 78 44

Fax : 04 76 70 34 49

Mail : multiaccueil.ccas@mairie-seyssins.fr

Date d'ouverture du CCAS le "Patio" : septembre 1991

Date de passage en Multiaccueil : septembre 2005

Préambule

Depuis de nombreuses années, la commune de Seyssins développe une politique en faveur de la Petite enfance. Depuis 1991, des structures d'accueil collectif et familial ont été créées au sein du CCAS "Le Patio" situé 40 rue de la Liberté à Seyssins.

Un contrat enfance a été établi en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble depuis 1990 et renouvelé régulièrement depuis cette date. En 2009, celui-ci a été rattaché au contrat jeunesse de la commune de Seyssins dans un contrat unique enfance jeunesse.

Chaque renouvellement a permis l'introduction de nouvelles prestations de services visant à renforcer la qualité de l'accueil des enfants par des adaptations et améliorations liées entre autre aux nouveaux besoins des familles.

La population de Seyssins se caractérise par un taux d'activité féminine, (74.1% en 2016) légèrement supérieur à celui de l'agglomération. La demande d'accueil de jeunes enfants sur la commune reste importante avec des accueils souhaités sous toutes les formes :

- collectif ou familial
- occasionnel ou régulier
- avec une accentuation des demandes à temps partiels ces dernières années, y compris des demandes d'accueil en urgence.

Suite à un agrandissement réalisé de 2003 à 2004, nous disposons depuis janvier 2005 de 9 places supplémentaires en accueil collectif. L'accueil petite enfance au "Patio" fonctionne sous la forme d'un Multiaccueil permettant ainsi une meilleure complémentarité des structures entre elles et une plus grande capacité de réponses adaptées aux besoins des familles.

Ces services existent et fonctionnent grâce aux partenariats institués entre la commune et le CCAS de Seyssins, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère et le Conseil Départemental de l'Isère. D'autres partenariats sont mis en place afin d'offrir aux enfants et aux familles un accueil de qualité en proposant des activités diversifiées ainsi que des temps de rencontres.

L'ensemble de ces services et activités s'effectue au bénéfice des jeunes enfants et des familles avec le souci permanent d'agir en termes de prévention en matière de santé et de sécurité et d'actions dans les domaines éducatifs et sociaux.

Avec la conscience que l'accueil et l'éducation, lors de ces premières années, sont primordiaux pour le développement de l'enfant et bénéfiques à terme.

Principales caractéristiques démographiques de la commune au regard de la politique petite enfance.

Population : 7 352 (2016).

Familles: 2 205 dont 925 couples avec enfants, 210 familles monoparentales et 1 015 couples sans enfants. 645 familles de deux enfants (moins de 25 ans) ou plus.

Nombre d'assistantes maternelles agréées et indépendantes (fin 2019) : 40 (dont 36 en activité).

Nombre d'enfants de 3 à 6 ans en école maternelle (2019) : 313.

Nombre d'allocataires CAF (2017) : 1125.

Population couverte par la CAF (2015) : 2 963 personnes (40,6 % de la population) dont 1457 enfants (206 de moins de 3 ans et 231 de 3 à 5 ans).

Autres équipements sociaux présents sur la commune :

Un Centre Communal d'Action Sociale avec le service de PMI ainsi que le service logement, social et personnes âgées de la commune.

Un centre de loisirs pour les 3-6 ans et un pôle jeunesse gérés par l'association LEJS : Loisirs Enfance Jeunesse à Seyssins.

Un accueil périscolaire et une restauration scolaire accueillant près de 700 enfants sur 863 enfants scolarisés (2019).

Une bibliothèque municipale.

Une ludothèque située au Patio (CCAS).

Une micro crèche à gestion privée (10 places).

Une résidence autonomie pour personnes âgées de 21 places.

Un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 83 lits.

Par ailleurs, la commune de Seyssins compte plus de 60 associations éducatives, sportives et culturelles très dynamiques et actives, contribuant au maintien des liens sociaux entre les habitants de la commune, tous âges confondus.

Table des matières

I.	PROJET EDUCATIF	5
A.	Accueillir des enfants âgés de 10 semaines à 6 ans dans un cadre sécurisant et bienveillant.....	5
1.	L'adaptation: Un temps pour les parents, les enfants et les professionnelles	5
2.	L'accueil :.....	6
B.	Veiller à la santé et à la sécurité affective et matérielle des enfants :.....	6
1.	L'état de santé.....	6
2.	Les changes et la propreté	7
3.	Le sommeil.....	7
4.	La sécurité affective et matérielle	8
5.	L'alimentation	8
C.	Favoriser l'éveil, les apprentissages de l'autonomie et la socialisation.....	10
1.	L'éveil.....	10
2.	L'autonomie.....	10
3.	La socialisation.....	11
D.	Soutenir les familles dans leur fonction parentale	11
1.	Faire participer les familles aux projets d'accueil de leur enfant	11
2.	Accompagner les familles.....	12
E.	Perfectionner la communication	12
F.	Sensibiliser les professionnels et les familles au développement durable	13
G.	Développer des partenariats	13
H.	Valoriser les compétences professionnelles	14
II.	LE PROJET SOCIAL.....	16
III.	CAPACITES ET TYPES D'ACCUEIL	18
A.	Accueil collectif régulier et occasionnel	18
B.	Accueil familial	18
IV.	PLACE DES FAMILLES	19
V.	MODE DE FONCTIONNEMENT	20
A.	Horaires et amplitude d'ouverture du Multiaccueil	20
B.	Conditions d'admission	20
C.	Tarifification	20
D.	Fermetures de la structure	20
VI.	DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR L'ACCUEIL D'ENFANT PORTEUR DE HANDICAP OU D'UNE MALADIE CHRONIQUE	21
VII.	PERSONNEL DU MULTIACCUEIL	22
A.	Composition.....	22
B.	Réunions du personnel.....	22
C.	Formations.....	22
VIII.	LE PARTENARIAT	23
A.	Avec la caisse d'allocations familiales de l'Isère	23
B.	Avec le conseil départemental de l'Isère	23
C.	Avec les services municipaux et publics	23
D.	Au sein du CCAS.....	24
E.	Autres partenaires	24

I. PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif a pour but de définir une ligne de conduite basée sur des valeurs partagées communément par une équipe pluridisciplinaire de professionnels de la petite enfance et les familles.

Il offre un cadre de référence qui fédère l'ensemble des missions dévolues aux différents acteurs de l'éducation et les co-éducateurs (familles, intervenants extérieurs, services sociaux...) dans une dynamique de continuité et pour une cohérence des interventions.

Le projet éducatif exprime des valeurs, des finalités, des objectifs généraux, des actions prioritaires et des critères d'évaluation favorables au développement global des enfants.

Il constitue un support de travail, une référence et un outil permettant d'optimiser nos pratiques auprès des enfants.

Le projet poursuit 8 objectifs :

1. Accueillir des enfants âgés de 10 semaines à 6 ans dans un cadre sécurisant et chaleureux.
2. Veiller à la santé et à la sécurité affective et matérielle des enfants.
3. Favoriser l'éveil, les apprentissages de l'autonomie et la socialisation.
4. Soutenir les familles dans leur fonction parentale.
5. Perfectionner la communication
6. Sensibiliser les professionnelles et les familles au développement durable
7. Développer des partenariats.
8. Valoriser les compétences professionnelles.

A. Accueillir des enfants âgés de 10 semaines a 6 ans dans un cadre sécurisant et bienveillant.

1. L'adaptation : Un temps pour les parents, les enfants et les professionnelles

Avant chaque admission, un temps d'adaptation est organisé sur une semaine (ce temps peut être adapté en fonction des besoins de l'enfant et /ou des parents)

L'adaptation est un moment privilégié où la relation individualisée avec l'enfant et sa famille permet une séparation en douceur et permet d'assurer une certaine continuité entre sa vie de famille et la vie en collectivité.

Lors du 1^{er} rendez-vous, un temps d'échange permet de connaître les habitudes de vie de l'enfant pour un meilleur accueil. Un professionnel est référent auprès de l'enfant et de sa famille. Il est chargé de faire le lien entre les parents, l'enfant, les autres professionnels et la direction.

Les rendez-vous d'adaptation sont organisés selon le temps de présence du référent et du rythme de l'enfant. Une fois la période d'adaptation terminée, l'enfant est pris en charge par l'ensemble des professionnels.

Plusieurs moyens sont ainsi mis en place pour faciliter cette adaptation : une référente pour l'adaptation, des fiches d'habitudes, de rythmes et d'alimentation, des propositions de repères pour les parents au-delà de l'adaptation (« trombinoscope » de tous les professionnels travaillant au sein du Multiaccueil.)

2. L'accueil :

C'est une transition entre deux lieux : la maison et le lieu d'accueil de l'enfant.

Notre volonté est de proposer un accueil de qualité au couple enfant/parent.

Un temps d'écoute et d'échange est consacré de manière singulière pour chaque parent à l'arrivée et au départ ce qui permet de développer et renforcer la relation de confiance tout en proposant de s'appuyer sur les connaissances et compétences des professionnels de la Petite Enfance. Il s'agit en effet de transmettre des observations fines du quotidien de l'enfant, de son développement.

L'accueil des enfants et de leurs parents se fait dans des espaces adaptés (configuration de l'espace, convivialité)

Les normes de sécurité pour l'environnement et les jeux sont respectées, le mobilier est adapté à l'âge des enfants.

Pour le bien être de l'enfant et le bon fonctionnement du groupe, l'enfant doit arriver propre avec une tenue adaptée, ayant pris son petit déjeuner tout en respectant les horaires.

Le personnel veille à ce que le temps nécessaire pour chacun de se dire au revoir soit respecté et intervient afin de faciliter la séparation.

B. Veiller à la santé et à la sécurité affective et matérielle des enfants :

1. L'état de santé

Les enfants sont vus au moins une fois par an par le médecin de l'établissement qui confirme l'aptitude de l'enfant à être accueilli en collectivité. Lors des visites médicales, le médecin peut être amené à conseiller les parents sur différents sujets et les orienter vers des consultations spécialisées si nécessaire.

Tout médicament avec ordonnance peut être administré au Multiaccueil sous la responsabilité de la directrice ou de ses adjointes.

Des protocoles sont rédigés afin de donner l'autorisation aux professionnels d'intervenir lors de problèmes de santé (hyperthermie, allergie...) ou en cas d'urgence vitale.

L'établissement accueil des enfants sains. Toutefois, l'enfant malade peut être accueilli sur autorisation de la direction selon son état de santé. En cas d'aggravation pendant le temps d'accueil et selon la gravité des symptômes, les familles sont informées et/ou invitées à venir chercher leur enfant pour ainsi organiser une visite chez le médecin traitant dans les plus brefs délais. La liste des maladies à éviction en collectivité est annexée au règlement intérieur.

Les enfants porteurs de handicap ou de maladies chroniques peuvent être accueillis en fonction des aménagements possibles et dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé réalisé en concertation avec la famille et l'équipe pluridisciplinaire.

2. Les changes et la propreté

Participant au bien être de l'enfant, les changes sont faits et vérifiés autant de fois que nécessaire tout en respectant l'intimité et l'intégrité des enfants. Le nursing est un moment privilégié et individualisé de la relation adulte/enfant.

Les professionnels tiennent à respecter le développement de l'enfant et à l'accompagner dans l'acquisition de la propreté après décision des parents. Aucune pression ne sera faite par les professionnels sur l'enfant pour activer l'acquisition de la propreté, en particulier au moment où la période de l'entrée à l'école devient proche.

Les professionnels veillent à l'hygiène générale de l'enfant (lavage des mains avant et après les repas, lors des activités manuelles salissantes...).

Ils respectent les règles d'hygiène et de sécurité au moment des changes (lavage des mains, désinfection des tables de changes...)

Ils veillent à maintenir un environnement sain (lavage des sols, du matériel et tenue professionnelle adaptée).

3. Le sommeil

Moment de détente, de récupération et de maturation cérébrale, le sommeil est primordial pour l'enfant. Les professionnels veillent particulièrement aux besoins de sommeil et répondent en s'adaptant à l'organisation des cycles propres à chaque enfant tout en tenant compte des contraintes du groupe.

Un soin est apporté pour que les conditions de sommeil soient de bonnes qualités. Les dortoirs sont en retrait des espaces de vie et ne sont pas plongés dans le noir pour une meilleure surveillance et un respect du rythme jour/nuit. La température est également adaptée pour le confort des enfants. Les enfants sont systématiquement couchés à plat dos.

Un matériel adapté est utilisé :

- Turbulettes pour les bébés et draps/couvertures pour les plus grands.
- Pas de tour de lit ni de peluches (prévention de la mort subite du nourrisson)
- Doudou, tétine

Chaque enfant dort toujours dans le même lit (dans la mesure du possible): les plus jeunes bénéficient d'un lit à barreaux et les plus grands d'une couchette.

Dans les dortoirs des grands, un adulte est présent tout le long de la sieste, pour les plus jeunes, les professionnels surveillent le sommeil et la sécurité des enfants par le biais d'une feuille de surveillance avec émargement.

Les professionnels favorisent un réveil spontané de l'enfant, ou progressif en laissant parvenir les bruits et pénétrer la lumière. S'il refuse de s'endormir d'autres solutions peuvent lui être proposées pour se reposer. Le lit n'est en aucun cas un endroit de punition.

4. La sécurité affective et matérielle

Les professionnels établissent un climat calme et serein, une contenance physique et un cadre éducatif avec des limites rassurantes.

Pour cela, la vie en communauté est organisée selon plusieurs axes :

Des rythmes temporeux et spatiaux fixes :

Les journées sont organisées autour de rituels temporeux invariables (regroupement du matin, déjeuner, goûter, siestes) et spatiaux (toujours aux mêmes endroits). Ainsi, l'enfant apprend à jalonner le temps et trouve du contenant à cette répétition à l'identique qui lui apporte de la sécurité. De même, il peut identifier facilement les lieux et espaces spécifiques pour chaque activité (sommeil, repas, motricité...).

Les doudous et/ou tétines sont laissées à disposition de l'enfant tout en lui demandant de s'en séparer pendant les activités et les repas.

Le respect de soi et des autres :

Instaurer des limites claires (interdit/autorisé) et des règles de conduite fixes pour une vie en collectivité permet à chacun de vivre en toute quiétude.

Les professionnels sont attentifs aux manifestations corporelles et émotionnelles de l'enfant.

Le respect des règles de sécurité des locaux et du matériel :

Les règles de sécurité concernant les établissements Petite Enfance sont appliquées selon les préconisations du Conseil Départemental. Ce dernier effectue des visites des locaux et signifie les modifications à réaliser ou les recommandations d'utilisation.

Le choix des jeux et du mobilier répond également aux normes en vigueur.

5. L'alimentation

Les menus et les repas sont préparés sur place et adaptés à chaque enfant (âge et régime alimentaire) par les cuisinières (validés par la directrice) à partir de produits soigneusement sélectionnés en suivant les recommandations du PNNS (Plan National de Nutrition de Santé) et celles du GEMRCN (Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition) tout en respectant des normes d'hygiène établies selon la méthode HACCP (Hazard Analysis and Critical Control Points).

Bien manger consiste à adopter une alimentation variée et équilibrée en quantité adaptée à l'âge et aux besoins de la personne. Il convient de favoriser les aliments bons pour la santé et limiter les aliments trop gras, trop sucrés et trop salés.

a. Pourquoi bien manger ?

L'équilibre alimentaire contribue à la bonne santé et au développement harmonieux des enfants. Les cuisiniers veillent à la préparation de plats attrayants pour la vue, l'odorat, le toucher et le goût car en dehors du besoin fondamental de se nourrir, l'alimentation contribue à l'éveil sensoriel et représente un moment de plaisir, de socialisation et de partage.

La découverte des goûts et des saveurs est favorisée par la proposition d'aliments variés parfois peu connus ou peu utilisés, les légumes anciens comme par exemple le topinambour, le fenouil... Les aliments sont cuisinés de façons différentes et proposés plusieurs fois dans la saison en petites quantités.

b. Comment bien manger ?

La commune et les professionnels s'engagent à respecter le rythme des saisons dans les propositions faites à l'enfant ainsi que l'utilisation au maximum de produits bruts d'approvisionnement biologique et local. Les personnels de cuisine suivent chaque année des formations individuelles. Ces dernières permettent de faire des propositions adaptées, sans la standardisation souvent liée à la restauration concédée, répondant ainsi aux besoins du jeune enfant tout en respectant les divers projets de l'année.

L'ensemble des professionnels a fait une formation autour de l'alimentation du jeune enfant et des différents enjeux pour celui-ci. Celle-ci a donné lieu à une « charte du bien manger ensemble », affichée dans l'établissement.

c. Bien manger pour tous et adapté à chacun

Les parents (qui sont les premiers éducateurs de l'enfant) débutent les introductions des aliments selon les recommandations de leur médecin et la structure suit la diversification au fur et à mesure dans la limite de la vie en collectivité.

La culture des parents et leurs choix alimentaires sont respectés et donnent lieu à des régimes spécifiques.

Les éventuelles allergies sont encadrées par des Protocoles d'Accueil Individualisés (PAI) signés par les parents, le médecin de la structure, la directrice du Multiaccueil et l'autorité territoriale.

Pour les bébés et les moyens :

Les repas sont pris au sein de l'unité au calme. Les professionnels installent l'enfant en fonction de son stade de développement psychomoteur. Les repas tiennent compte de leur âge, de leur évolution et du stade auquel ils en sont dans la diversification. Tout en permettant à l'enfant un retour en arrière, d'avoir le choix sur la texture du repas. Pour les moyens, le repas en morceaux est proposé sur un plateau.

L'adulte retranscrit en détail ce que l'enfant a mangé, son attitude face à l'aliment pour le communiquer aux parents le soir. Dans toutes les unités, les menus sont affichés à disposition des familles.

Pour les grands :

Le repas est encadré d'un professionnel dans la salle de restaurant et proposé sur un plateau repas compartimenté pour que l'enfant puisse être acteur de son repas. Celui-ci est servi de façon chronologique (entrée –plat –fromage-dessert) sans vider le plateau lui laissant ainsi la possibilité de revenir en arrière. L'enfant n'est pas obligé de manger, il est incité par le professionnel à goûter et doit rester à table le temps du repas.

De même, c'est dans la répétition que l'enfant apprend, aussi le plat ou l'aliment qui n'a pas été apprécié sera proposé à nouveau sous la même forme et des formes différentes.

C. Favoriser l'éveil, les apprentissages de l'autonomie et la socialisation

1. L'éveil

Les professionnels accompagnent et encouragent l'enfant dans ses initiatives pour lui induire le désir de faire et ensuite le laisser faire seul (activités motrices, habillage...)

Ils mettent tout en œuvre afin de favoriser l'épanouissement et l'estime de soi de l'enfant par l'observation et la valorisation de ses actions.

L'aménagement des espaces est réfléchi pour être à la fois approprié et stimulant, évoluant ainsi au fil des mois.

Des activités d'éveil culturel (sorties, spectacles, bibliothèque, lectures, musiques...) sont régulièrement proposées.

Dans les moments du quotidien et lors des activités, les professionnels aident l'enfant à développer ses 5 sens. Ces activités visent aussi à développer la créativité de l'enfant ainsi qu'à exprimer ses émotions

- Des ateliers modelage peuvent être proposés : pâte à modeler, pâte à sel, pâte auto-durcissante, argile, sable magique ... chacun de ces ateliers apporte des sensations différentes aux enfants (ex : toucher gras/sec/collant). Les enfants vont pouvoir explorer, expérimenter et aller vers ce qu'ils préfèrent.
- Des ateliers de transvasement et de créativité : semoule, riz, mais aussi peinture, feutre, craie... font aussi appel au sens, par exemple le toucher, l'odorat...
- Des ateliers cuisine sont proposés aux enfants, en collaboration avec l'équipe de cuisine du Multiaccueil. Pendant ces ateliers l'odorat, le goût et le toucher sont mis en avant, afin que le jeune enfant puisse découvrir de nouvelles saveurs.
- Au quotidien, l'ouïe est en permanence stimulée (temps collectif de chansons, instruments de musique, spectacles, CD des bruitages ...)
- Les ateliers jardinage permettent à l'enfant de découvrir avec la vue, puis de sentir, toucher et enfin goûter. Ces ateliers mettent tous les sens du tout petit en exergue et les sensibilisent à l'environnement.
- La ferme pédagogique s'invite aussi au Multiaccueil en fin d'année, les enfants peuvent donc toucher les animaux, les écouter ...

Des ateliers inspirés de la pédagogie Snoezelen sont proposés aux enfants de tout âge.

L'approche Snoezelen s'inscrit dans une démarche d'accompagnement, d'écoute et d'observation s'appuyant sur des activités sensorielles ayant pour but de renforcer la sécurité psycho-corporelle des enfants. Cette pédagogie tend à favoriser le bien-être.

Ces ateliers permettent aux enfants qui le souhaitent de venir explorer les 5 sens de façon ludique.

L'aménagement de l'espace est pensé, pour que chaque enfant quel que soit son âge puisse découvrir à son rythme, dans une pièce à l'ambiance tamisée et cocooning des objets lumineux, de différentes matières et différentes sonorités.

Le professionnel adopte une posture bienveillante et observatrice afin d'adapter au mieux les ateliers suivants. Il peut intervenir dans le jeu de l'enfant ou tout simplement le laisser faire seul.

Ces ateliers visent à réguler les comportements d'agitation et d'arriver à un état de bien-être.

2. L'autonomie

L'accueil de l'enfant et de sa famille est pensé pour l'accompagner dans les différentes étapes le conduisant à la séparation.

Tout est mis en œuvre pour permettre à l'enfant d'être acteur de son développement. (Positionnement de l'adulte, aménagement de l'espace réfléchi, matériel, ...)
Les professionnels valorisent les actions d'apprentissage de l'enfant pour qu'il en retire une satisfaction à devenir plus autonome.
La verbalisation des besoins et des désirs de l'enfant est encouragée par les professionnels afin que ce dernier prenne du plaisir à faire seul (développer ses initiatives).
Le choix est laissé aux enfants de participer ou non aux activités.

3. La socialisation

« Processus par lequel l'enfant intériorise les divers éléments de la culture environnante (valeurs, normes, codes symboliques et règles de conduite) et s'intègre dans la vie sociale ». (Petit Larousse Illustré)

Le choix fait d'unités inter-âge permet de favoriser les relations entre les plus jeunes et les plus grands et ainsi de s'adapter à la vie en collectivité.
La vie du groupe permet les apprentissages des règles du vivre ensemble et donc d'intégrer les interdits et les limites qui sont énoncées par les professionnels. Chaque enfant peut ainsi accepter et respecter l'autre dans ses différences (âge, handicap, ethnie, ...)
Des décloisonnements d'unités (activités propres aux plus grands comme des ateliers psychomoteurs...) favorisent les échanges et permettent aussi de développer les relations entre enfants : la coopération, le jeu, ...
Les sorties et intervenants extérieurs favorisent l'ouverture sur le monde (musée, bibliothèque, après-midi intergénérationnel, ...)

La responsable des actions éducatives coordonne et met en œuvre les différents projets éducatifs, pédagogiques, culturels, artistiques... du Multiaccueil.
Elle favorise la synergie entre tous les membres pluridisciplinaires. Elle travaille également avec les autres acteurs du secteur petite enfance présents sur la commune afin de favoriser les échanges concourant à l'éveil des enfants.

D. Soutenir les familles dans leur fonction parentale

1. Faire participer les familles aux projets d'accueil de leur enfant

La présentation des professionnels sous forme d'organigramme avec un trombinoscope facilite le repérage par les familles des professionnels et de leurs fonctions.
Avant l'arrivée de l'enfant, l'équipe désigne la référente pour la période d'adaptation de l'enfant.
Un conseil de Multiaccueil se réunit au moins 3 fois par an. Il regroupe les parents délégués, la vice-présidente du CCAS, l'élue déléguée à la Petite Enfance, les professionnels du collectif et du familial (à raison d'une par unité), une cuisinière, le directeur du CCAS et les directrices du Multiaccueil. Ce conseil réfléchit sur des projets à court, moyen terme et sur la vie du Multiaccueil plus généralement.
Les parents délégués sont élus lors de la Réunion d'Information de rentrée qui se déroule généralement fin septembre.
Parallèlement, les parents peuvent solliciter les parents-délégués à tout moment pour émettre des avis par le biais d'une adresse mail propre et d'une boîte aux lettres.
Un compte rendu de Conseil est donné à tous les parents par l'intermédiaire des factures.

Une salle de réunion du CCAS peut-être à disposition des parents délégués qui en font la demande.

2. Accompagner les familles

Les professionnels et la direction du Multiaccueil exercent au quotidien un soutien et un accompagnement à la parentalité notamment en répondant aux questions des parents et/ou en les orientant le cas échéant vers des professionnels adéquats (médecins, assistantes sociales, ...).

Des rendez-vous individualisés avec la direction peuvent être demandés, sur la réflexion et l'observation des professionnels ou à la demande des parents.

Les mamans désirant continuer l'allaitement durant la période d'accueil de leur enfant sont accompagnées et soutenues dans ce choix. Lors de l'adaptation un protocole mentionnant les règles d'hygiène et de transport est transmis à la famille après émargement.

Des accueils d'urgence peuvent être proposés pour aider les familles à surmonter une difficulté passagère d'ordre social, familial...

Enfin, des échanges avec les écoles maternelles, la PMI et divers professionnels se poursuivent pour créer des liens et un réseau au bénéfice de la famille

E. Perfectionner la communication

La confiance des familles envers les professionnels s'établit petit à petit par leurs échanges quotidiens dans une écoute attentive et positive. Les professionnels s'enquêtent des valeurs, coutumes et habitudes des familles, dans la limite de la vie en collectivité, pour faciliter l'accueil de l'enfant

Les transmissions sont des moments privilégiés pour les familles comme pour les professionnels, elles permettent d'individualiser l'échange avec les familles et l'accueil de l'enfant.

Les différentes formations, réflexions et échanges en équipes ont permis d'instaurer une communication positive et bienveillante envers les enfants. Les professionnels évitent au maximum l'emploi de la négation par exemple « marche » plutôt que « ne court pas ». Ils sont soucieux de valoriser leurs actions et leurs attitudes.

Les professionnels accompagnent l'enfant dans son apprentissage du bien vivre ensemble, dans le respect, la communication et l'écoute de l'autre.

De plus, la communication au sein de l'équipe est essentielle, elle est régulièrement travaillée lors des formations individuelles et collectives qui a abouti à la création d'une charte « bien travailler ensemble ». Les réunions sont aussi un espace de paroles, d'échanges et d'écoutes. Le fonctionnement de la structure, les projets, l'accueil des familles et des enfants sont régulièrement abordés.

F. Sensibiliser les professionnels et les familles au développement durable

La politique actuelle de la commune soutient la direction et l'équipe pluridisciplinaire dans ses projets et son fonctionnement où le développement durable est une des priorités.

Le développement durable se décline dans les divers achats de produits. Dans l'alimentation, de plus en plus d'achats sont d'origine biologique et locale (les fruits, le pain et maintenant les légumes). Les quantités sont adaptées aux enfants pour éviter le gaspillage. Les cuisiniers font parfois des recettes à partir de produits destinés à la « perte », peaux ou fanes de légumes ou de fruits (gâteau avec la peau de banane, velouté de feuilles de choux fleur, jus de pois chiche pour remplacer les blancs en neige, ...)

Pour les produits d'hygiène, les couches Bio sont désormais fournies par le Multiaccueil.

Les professionnels sont vigilants en termes d'aération - chauffage / climatisation et le linge lavable est privilégié au jetable avec notamment l'investissement de sur-chaussures en tissus. Le verre remplace de plus en plus le plastique (verre, assiettes à dessert, ...) au sein du Multiaccueil.

Chaque professionnel effectue le tri des déchets.

Dans les activités et animations, il en est de même. Les impressions papiers sont au maximum évitées et les professionnels gardent ou demandent aux parents tout ce qui peut être recyclé pour les activités (rouleaux papiers toilette, cartons, chute de papiers, ..)

Dans le projet du jardin pédagogique, un récupérateur d'eau pluvial a été installé afin d'arroser le jardin.

G. Développer des partenariats

Le Multiaccueil s'est fixé pour règle d'entraîner et de soutenir le lien et la réflexion avec différents partenaires :

Avec l'Education Nationale : Lors de temps de réunions, différents sujets sont abordés dont la préparation des enfants à l'entrée à l'école maternelle, les enfants qui auront besoin d'une prise en charge particulière et les attentes des parents.

Ainsi, nous organisons des échanges avec les écoles maternelles autour de projets festifs et lors des visites des écoles.

Avec le Conseil Départemental de l'Isère et l'Aide Sociale à l'Enfance : Travail de prévention en collaboration avec la puéricultrice de secteur et le médecin de PMI pour :

- Le suivi des agréments et visite à domicile des assistantes maternelles.
- Le soutien à l'allaitement,
- L'accompagnement à la parentalité
- Le signalement des familles en difficultés nécessitant une prise en charge institutionnelle.

Avec les professionnels de santé : Médecin du Multiaccueil, médecins généralistes, professionnels de Centre Médico-Psychologique, kinésithérapeutes, psychologues....

Travail en collaboration avec tous les professionnels de santé pour dépister ou traiter tout problème de santé de l'enfant.

Avec les partenaires de la commune de Seyssins :

- Le Relais Assistantes Maternelles

Mutualisation de moyens pour des projets visant l'animation, participation aux commissions d'admission pour connaître l'offre de garde et les familles en recherche d'une assistante maternelle dans le but de mieux répondre aux besoins d'accueil exprimés.

- La bibliothèque

Intervention régulière du bibliothécaire pour des temps d'animation autour du livre. Mise à disposition de livres puis en fin d'année visite de la bibliothèque pour les enfants en partance pour l'école.

- La ludothèque

Espace de jeux et d'animations et de mise à disposition de jeux pour les familles (1 séance mensuelle se déroule à la bibliothèque.) Deux écoles maternelles par an (chacune leur tour) bénéficient de matinée jeux.

Avec le pôle seniors du CCAS

- Le Sou des écoles / Loisirs Enfance et Jeunesse à Seyssins (LEJS)

Echange de jeux et de matériels pour l'organisation de fêtes.

- L'école des loisirs

- Sortie à la caserne des Pompiers.

- Sortie au Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble.

- Sortie au Musée de Grenoble

Avec les organismes d'insertion professionnelle

MIPE (Maison Intercommunale Pour l'Emploi), Pôle Emploi, Mission locale...

Le Multiaccueil peut être amené à accueillir des publics en insertion professionnelle (stagiaires EMT...).

Avec les organismes de formation

Collèges, lycées, instituts de formation supérieurs, stagiaires de tous horizons sont formés et encadrés par les professionnels du Multiaccueil.

H. Valoriser les compétences professionnelles

"Les compétences sont un ensemble de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être".

La compétence est une capacité à mobiliser et à mettre en œuvre des connaissances et des aptitudes dans une situation donnée.

Tous les professionnels intervenant auprès des enfants ont la possibilité quel que soit leur diplôme de construire un projet éducatif, culturel, ludique, des ateliers créatifs...

Ils peuvent s'appuyer sur leurs connaissances, leurs expérimentations, et sur d'autres professionnels.

Les formations, les colloques, les échanges avec d'autres professionnels sont favorisés.

Un psychologue intervient en analyse de la pratique pour l'ensemble des professionnels.

Une à deux journées pédagogiques avec un intervenant extérieur a lieu chaque année pour traiter un thème en particulier (ergonomie, responsabilité...)

Des réunions d'équipe mensuelles (une pour l'accueil collectif et une pour l'accueil familial) sont organisées par la direction pour aborder différents sujets (organisation, problèmes d'équipe, évènements...).

Une réunion mensuelle par unité a lieu pour échanger autour du développement des enfants mais aussi de l'organisation intra unité.

Régulièrement des réunions selon les métiers (APU, EJE, CAP PE, Cuisine) sont organisées pour aborder des thématiques propres et ainsi accentuer la spécificité de chacun.

L'accent est mis sur la polyvalence au sein du Multiaccueil : Les agents sont amenés à travailler sur les différentes unités.

Pour cela disponibilité, souplesse, adaptabilité, maîtrise de soi et esprit d'équipe sont des qualités humaines requises indispensables.

Le CCAS soutient également les initiatives personnelles pour la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) des agents souhaitant évoluer ou se réorienter.

II. LE PROJET SOCIAL

"Plus l'apprentissage de la vie se fait tôt, mieux sera intégré un savoir vivre ensemble". (Extrait des travaux de la commission enfance famille de l'Observatoire national de l'action sociale).

Les lieux d'accueil de la petite enfance, loin d'être relégués à une simple fonction de garde, remplissent aussi une fonction de soutien à la parentalité, à l'intégration des parents dans la cité, et jouent un rôle non négligeable face à l'évolution des modes de vie et des valeurs éducatives et citoyennes.

Pour la commune de Seyssins, l'accueil de la petite enfance relève tout autant de l'action sociale que d'une simple fonction d'animation. Il joue un rôle renforcé dans la socialisation de l'enfant tout en apportant un soutien à la fonction parentale

L'accueil du jeune enfant et de sa famille joue un rôle fondamental en matière de prévention sociale :

- Prévention face aux pertes de repères sociaux et familiaux.
- Prévention dans la construction du lien parent-enfant, face à des évolutions familiales importantes ces dernières années :
 - séparation de couple
 - famille monoparentale
 - famille homoparentale
 - disparités sociales
 - prédominance de l'individu par rapport aux valeurs collectives.
- Promotion du facteur de socialisation qui consiste à aider l'enfant à se familiariser avec la vie collective pour se construire une image de soi solide (confiance en soi), développer des comportements socialisants (lien avec l'autre et l'adulte), source d'apprentissages réussis qui ont tout particulièrement lieu à cette période de la petite enfance.

La relation avec les familles au Multiaccueil prend en compte ces enjeux d'action sociale. L'établissement se positionne comme soutien aux familles. Cela concerne à la fois le soutien aux parcours d'insertion sociale ou professionnelle mais également le soutien à la parentalité. L'importance du lien entre les générations comme facteur de socialisation est également affirmé à travers les partenariats et les activités mise en œuvre (au sein des familles du Multiaccueil mais également en direction des personnes âgées de la commune).

L'établissement, premier lieu d'accueil en collectivité pour les jeunes enfants poursuit un but de mixité sociale pour les enfants accueillis et aussi leurs familles. Le conventionnement avec la CAF de l'Isère au titre de la Prestation de Service Unique (PSU) est réalisé en accord avec les objectifs sociaux de la CNAF visant à garantir l'accessibilité des structures à toutes les familles et la mixité sociale au sein des établissements d'accueil du jeune enfant.

Par son partenariat avec la CAF de l'Isère, le CCAS en sa qualité de gestionnaire d'EAJE, réaffirme son attachement à jouer un rôle actif dans les parcours d'intégration sociale des familles. De ce fait aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des deux parents ou du parent unique n'est exigée pour déposer une demande d'accueil et l'accès à un mode de garde des familles en insertion professionnelle sera recherché au regard des places disponibles.

L'action de l'EAJE Multiaccueil s'inscrit également en partenariats dans le cadre du contrat enfance jeunesse. Elle contribue à la prise en compte des besoins sociaux des familles (accueil de

l'enfant, soutien à la fonction parentale) et à l'éveil des enfants (qualité d'accueil, socialisation et effets du projet éducatif) dans un cadre communal cohérent.

Les principaux acteurs concernés de notre commune sont :

- Les élus municipaux dont une déléguée à la petite enfance, le conseil d'administration du CCAS et sa commission Petite Enfance, qui définissent les orientations et veillent à leur mise en œuvre.
- Les professionnels agissant au sein des différents lieux d'accueil d'enfants : Multiaccueil, relais assistantes maternelles, écoles (principalement celles du quartier), centres de loisirs, bibliothèque, ...
- Le secteur Education Jeunesse Sports et Vie Associative.
- L'association Loisirs Enfance Jeunesse Seyssins (LEJS).
- Le pôle Seniors du CCAS, la Résidence Autonomie le Belvédère pour les actions intergénérationnelles.
- Les parents présents dans les Conseils d'établissements et les partenaires associés développent ensemble ces convictions et partagent des réflexions éducatives et sociales pour *"un mieux vivre ensemble"*.

Par ailleurs l'établissement et le CCAS mettent à profit un travail de réseau et de partenariat avec les autres intervenants associatifs, professionnels de santé ou institutionnels du champ de la petite enfance et de la famille.

Nous sommes convaincus que la question de la Petite Enfance doit rester une question centrale dans le débat public.

La dimension sociale de l'accueil du jeune enfant dans l'établissement entend répondre à cette préoccupation et aux besoins des familles.

III. CAPACITES ET TYPES D'ACCUEIL

La capacité maximale de l'établissement, fixée à 79 places, est répartie de la manière suivante :

A. Accueil collectif régulier et occasionnel

Il est agréé pour 54 places d'accueil à destination des enfants âgés de 10 semaines à 6 ans dont 2 places en accueil d'urgence et pour enfants porteurs de handicap dans la limite des aménagements possibles et dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé.

B. Accueil familial

Il est agréé au maximum pour l'accueil de 25 enfants âgés de 10 semaines à 6 ans.

Ces trois types d'accueil fonctionnent en étroite complémentarité de temps, de lieux et de spécificité. Ainsi, chaque famille peut trouver au sein du Multiaccueil une réponse adaptée à ses besoins, ses valeurs et ses choix éducatifs.

IV. PLACE DES FAMILLES

Dans la mesure de leur disponibilité, les parents sont invités à participer à l'encadrement d'activités ponctuelles proposées par la structure Multiaccueil.

Suivant la Circulaire n° 83/22 du 30 juin 1983 :

" La participation des parents à la vie quotidienne des établissements d'accueil des jeunes enfants a pour objectif d'améliorer la qualité de l'accueil de l'enfant. Elle doit permettre d'éviter les ruptures dans la vie quotidienne de celui-ci et donner aux parents les moyens de continuer à exercer leurs responsabilités vis-à-vis de leur enfants".

Cette participation des parents a été réaffirmée dans le décret n° 2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans.

La présence des parents

"L'ouverture des équipements aux parents doit contribuer à assurer une continuité de prise en charge entre le foyer et le lieu d'accueil".

Ainsi, les parents peuvent demeurer un moment avec leur enfant, à l'arrivée et au départ de celui-ci. Ce temps de transition est un instant privilégié pour l'accueil de l'enfant et de dialogue avec les professionnels. Cependant il doit rester compatible avec l'accueil ou le départ des autres enfants. Les parents peuvent également être accueillis par la direction en dehors des unités d'accueil.

Participation institutionnelle des parents

Pour faciliter l'expression collective des parents, un Conseil de Crèche est composé :

- Du gestionnaire : Elus de la ville de Seyssins
- Du personnel : Responsables, et membres de l'équipe
- Des parents : Délégués de parents.

Il se réunit une à deux fois par trimestre, à l'initiative du responsable de l'établissement ou de tout autre membre du Conseil.

Les parents délégués au Conseil de Crèche ont accès à l'établissement et disposent des moyens matériels permettant d'organiser une information (panneau d'affichage, salle de réunions, photocopieur, téléphone...).

V. MODE DE FONCTIONNEMENT

A. Horaires et amplitude d'ouverture du Multiaccueil

Il est ouvert du lundi au jeudi de 7h30 à 18h30, et le vendredi de 7h30 à 17h30.

B. Conditions d'admission

Les enfants sont pré-inscrits sur rendez-vous par la direction du Multiaccueil.

Ces rendez-vous ont pour objectif d'accompagner les parents dans leur recherche du mode d'accueil le plus adapté à leurs besoins, de donner des informations sur les différents modes d'accueil proposés au sein de la commune et de manière élargie, de donner des conseils aux futurs parents (prévention, démarche à suivre auprès des institutions...).

Sont accueillis en priorité, les enfants âgés de 10 semaines à 6 ans dont les parents résident à Seyssins. Exceptionnellement et à titre dérogatoire, d'autres critères peuvent être pris en compte et étudiés lors des commissions d'admission. Ces critères figurent dans le règlement de fonctionnement.

Les inscriptions et entrées sont confirmées par la commission d'admission. Elle se réunit également lors de situations particulières ou urgentes (problèmes sociaux, professionnels, médicaux).

C. Tarification

La ville de Seyssins a signé un contrat enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère ainsi qu'une convention relative à la prestation de service unique, elle applique donc la tarification définie par cet organisme.

La participation des familles (prix à l'heure d'accueil) est basée sur les ressources mensuelles auxquelles est appliqué un taux d'effort variant selon la composition familiale et la réglementation applicable.

Cette participation horaire est mensualisée sur la durée du contrat.

D. Fermetures de la structure

Le Multiaccueil est fermé une semaine entre Noël et le jour de l'an, lors du pont de l'ascension, 1 à 2 journées pédagogiques par an, 1 demi-journée pour le bilan de fin d'année et 3 semaines au mois d'août.

VI. DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR L'ACCUEIL D'ENFANT PORTEUR DE HANDICAP OU D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Les enfants porteurs d'un handicap physique ou d'une maladie chronique sont accueillis sans difficultés particulières grâce à :

- des locaux adaptés (plain-pied intérieur et extérieur, ouvertures adaptées).
- du personnel diplômé, formé, expérimenté et qualifié.

La qualification de puéricultrice de la directrice et d'infirmière pour la directrice adjointe permet d'assurer le suivi de régimes alimentaires particuliers, d'administrer des traitements médicamenteux, de respecter les rythmes de vie spécifiques et d'installer du matériel thérapeutique nécessaire à ces d'enfants.

Le partenariat développé avec les différents acteurs autour de l'enfant permet de mettre en place le cas échéant des Projets d'Accueil Individualisés (PAI), élaborés en concertation et validés par le médecin du Multiaccueil.

VII. PERSONNEL DU MULTIACCUEIL

A. Composition

Le personnel du Multiaccueil est constitué d'une équipe pluridisciplinaire

	PERSONNELS	QUALIFICATION	STATUT	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
	Directrice du Multiaccueil	Infirmière puéricultrice	Titulaire	1
	Directrice adjointe	Infirmière	Titulaire	1
	Directrice adjointe et responsables des actions éducatives	EJE	Titulaire	1
ACCUEIL COLLECTIF	Encadrement des enfants	EJE	1 titulaire 1 contractuel	2
		APU	9 titulaires	8.23
		CAP petite enfance	3 titulaires	2.50
	Autres	Cuisinière lingère	2 titulaires	2
ACCUEIL FAMILIAL	Accueil des enfants Au domicile	Assistantes maternelles	5 CDI de droit public	

B. Réunions du personnel

L'ensemble du personnel participe :

- Mensuellement :
 - à une réunion d'équipe de 2h
 - à une réunion d'analyse de la pratique de 1h30
- Trimestriellement :
 - à un conseil de crèche qui réunit les parents pour les informer du fonctionnement général du Multiaccueil et des modes spécifiques de fonctionnement pour chaque type d'accueil.
- Annuellement :
 - sauf exception, a lieu une à deux journées pédagogique avec fermeture du Multiaccueil.
 - Une réunion d'information aux parents au cours de laquelle l'équipement ainsi que les professionnels du Multiaccueil sont présentés.

C. Formations

Tous les personnels peuvent participer à des formations selon leur souhait (le plan de formation) proposé par le CNFPT.

Pour les années à venir, tous les professionnels seront formés ou suivront un recyclage aux gestes de premiers secours.

Des formations ponctuelles autour d'un thème particulier sont mises en place ainsi que la participation à des colloques.

VIII. LE PARTENARIAT

Soucieuse de développer sur sa commune des services diversifiés et appropriés aux besoins des familles, la ville de Seyssins entend faire vivre ces projets en cohérence et complémentarité.

Ainsi, elle pratique et organise le partenariat à différents endroits et permet aux professionnels d'agir ensemble et en lien avec les institutions.

A. Avec la caisse d'allocations familiales de l'Isère

Un schéma de développement et des projets de fonctionnement sont établis avec ces partenaires et regroupés dans le cadre du contrat enfance. Celui-ci fait l'objet d'une évaluation avant son renouvellement prévu tous les 5 ans. En 2009, le contrat enfance sera rattaché au Contrat Enfance Jeunesse en cours sur la commune (en devenant le volet enfance du CEJ).

B. Avec le conseil départemental de l'Isère

Il prononce un avis sur le fonctionnement de l'établissement suite à une visite du médecin de PMI. Il détermine l'agrément (nombre de places d'accueil) Il est également un conseil auprès des responsables et assure le suivi sanitaire des structures.

La puéricultrice de secteur renouvelle les agréments des assistantes maternelles de l'accueil familial et travaille en étroite collaboration avec les responsables du Multiaccueil grâce à des échanges et des transmissions d'informations concernant certaines familles pouvant être en difficulté.

C. Avec les services municipaux et publics

Différents services municipaux travaillent en collaboration avec le Multiaccueil :

- Les services techniques pour l'entretien, les réparations, les mises aux normes, les gros travaux d'aménagement.
- La Direction des Ressources Humaines pour la gestion des personnels.
- Les services de communication pour la parution d'articles dans le journal de la ville au sujet des offres d'emploi, des festivités ou des évènements exceptionnels (ouverture de la ludothèque par exemple...).
- Les services festivités pour du matériel (tables, chaises) ou pour la réservation de salles communales.
- La Trésorerie Principale de Fontaine pour l'encaissement des frais de garde.

D. Au sein du CCAS

Du fait de la présence du Multiaccueil ainsi que du relais assistantes maternelles et du Pôle Seniors au sein du CCAS, il s'est établi un partenariat permettant :

- de collaborer au quotidien et d'apporter des réponses appropriées aux besoins des familles, en réelle complémentarité.
- de parer à certaines situations problématiques. (ex : accueil-relais au sein du Multiaccueil pour assurer une continuité d'accueil aux familles).
- d'organiser des temps éducatifs, récréatifs en commun.
- Avec les personnes âgées, les enfants participent ponctuellement à des rencontres inter-âges notamment pour des séances de contes et dans le cadre des actions de la semaine bleue (semaine d'animation en direction des personnes âgées et pour favoriser les liens inter-âges) organisée par le pôle Seniors du CCAS.

E. Autres partenaires

- Les bénévoles : Les animateurs de la ludothèque assurent les permanences hebdomadaires les mercredis sauf le 1^{er} mercredi de chaque mois (permanence à la bibliothèque) et pendant les vacances scolaires au sein du CCAS " Le Patio".
- Le CNFPT organise et assure des formations pour le personnel.
- Pôle Emploi, la mission locale et le centre de gestion proposent du personnel de remplacement.
- Le Multiaccueil est partenaire de formation en accueillant régulièrement des stagiaires des métiers de la petite enfance.



CCAS
Le Patio

